

Le journal du Pays Loudunais

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS / NOVEMBRE 2018



édito



Chères Loudunaises, chers Loudunais,

La vie d'un élu, d'un maire, est conduite par l'engagement. Un engagement quotidien auprès des citoyens pour le développement de la commune, des communes et du territoire dans son ensemble. C'est cet engagement qui caractérisait Hubert Baufumé.

Il était investi pour sa commune, investi au sein de nombreuses associations, investi pour le territoire. Hubert Baufumé travaillait chaque jour pour l'intérêt général, pour les habitants de Chalais et pour les Loudunais. Élu depuis 1999 au sein de la Communauté de communes, il a présidé la commission déchets avec intelligence et une implication rare. Il a su anticiper les évolutions en matière de collecte et traitement des déchets. Si aujourd'hui nous sommes à un niveau de service de qualité, nous le lui devons.

Au nom de tous les élus du Pays Loudunais, vice-présidents, conseillers communautaires, au nom des agents de la Communauté de communes, je tiens à rendre un dernier hommage à Hubert Baufumé qui nous a quitté bien trop tôt.

Joël DAZAS,
Président de la Communauté de communes
du Pays Loudunais



Pays Loudunais devient **une marque...**

La Communauté de communes du Pays Loudunais agit pour promouvoir le territoire. Lancée le 15 septembre 2018, la marque territoriale s'inscrit dans la stratégie de communication offensive souhaitée par les élus pour renforcer l'attractivité du Pays Loudunais.

Un projet collectif, avant tout

Fin d'année 2017, les élus de la Communauté de communes du Pays Loudunais ont décidé de s'investir dans une démarche de marketing territorial afin de promouvoir le territoire et fédérer autour d'un projet qui exprime une nouvelle ambition, une nouvelle dynamique collective.

La création de la marque Pays Loudunais est le fruit d'un travail collectif mené pendant plusieurs mois, avec un groupe de travail réunissant acteurs publics, économiques et touristiques, et piloté par la Communauté de communes.

Les enjeux et valeurs de la marque

Cette marque porte en elle de solides ambitions : promouvoir l'ensemble du Pays Loudunais, mettre en avant ses atouts, ses pépites, ses réussites collectives et individuelles, étendre son rayonnement et son attractivité.

La Communauté de communes entend marquer une évolution positive dans la manière de valoriser le territoire. À travers celle-ci, elle souhaite développer sa notoriété au-delà de ses frontières, attirer des investisseurs, des acteurs économiques, de nouveaux résidents et touristes.

Une marque à partager

“ Les acteurs économiques et touristiques sont invités à en devenir partenaire ”.

Cette marque appartient à tous les Loudunais : habitants, entreprises, commerçants, artisans, associations... Elle a pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance, fédérer autour d'une identité afin que chacun puisse être fier de son territoire et en devenir le premier ambassadeur.

Afin de renforcer son appropriation, la Communauté de communes prépare actuellement une campagne de communication visant à proposer aux acteurs économiques et touristiques de devenir partenaire de cette marque de territoire et participer ainsi à sa promotion.

Vous êtes chef d'entreprise, commerçant, artisan et vous souhaitez devenir partenaire, contactez le service Développement Économique : 05 49 22 99 75 / economie@pays-loudunais.fr

Des actions de marketing territorial en cours et à venir

Le lancement de la marque « Pays Loudunais, Terre d'imaginaire » amorce de nombreuses actions de marketing territorial. Dans le cadre de ces initiatives, la Communauté de communes a réalisé de nouveaux supports de communication en vue de sa participation à des salons.

Cette année, elle a participé à 3 salons :

Entreprendre Connect Day à la Rochelle, Forum Entreprendre à Poitiers et le Salon des Entrepreneurs à Nantes.



Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.
Directeur de la publication : Joël DAZAS
Conception graphique : Priscilla SAULE - Rédaction : CCPL/SR
Crédits photos : CCPL sauf mention contraire - Illustration : Dawid
Impression : MEGATOP, Naintré (86)
Distribution : Mairies du Pays Loudunais - Express Diffusion (Loudun & Rossay)
Tirage : 15 000 exemplaires. ISSN 1955-947X.
Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).

Communauté de communes du Pays Loudunais
2 rue de la Fontaine d'Adam BP 30004 86201 Loudun Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77
contact@pays-loudunais.fr - www.pays-loudunais.fr
Ne jetez pas ce document sur la voie publique, mais déposez-le dans un point recyclage papier.



→ CULTURE



Edition 2019

Prix Renaudot des Benjamins et Fête du Livre Jeunesse

C'est désormais la Communauté de communes du Pays Loudunais qui porte la Fête du Livre Jeunesse et le Prix Renaudot des Benjamins en partenariat avec la ville de Loudun et sa Médiathèque et l'association « Les Amis de Théophraste Renaudot ». Ces deux événements littéraires sont étendus à l'ensemble du territoire communautaire afin de toucher tous les habitants grâce notamment à l'appui du Réseau des Bibliothèques en Loudunais. Le nombre d'élèves participants va tripler.

Le Prix Renaudot des Benjamins (PRB) est attribué à un auteur de littérature jeunesse en mai/juin de chaque année par les élèves de CM1 et CM2 du territoire Loudunais, lieu de naissance de Théophraste Renaudot.

Le lauréat du PRB sera désigné le 17 mai 2019, par le vote de l'ensemble des 12 classes de CM participant à ce prix : écoles de Beuxes, Ceaux-en-Loudun, Loudun, Moncontour, Monts-sur-Guesnes, Saint-Jean-de-Sauves et Les Trois-Moutiers.

Le Festival du Livre Jeunesse en Loudunais aura lieu du 14 au 18 mai 2019.

La Fête du Livre Jeunesse a été créée par la ville de Loudun en 2011. Le Prix Renaudot des Benjamins a été créé en 1995 par Les Amis de Théophraste Renaudot et les écoles primaires de Loudun.



→ SCOLAIRE

Rentrée 2018/2019

Le retour à la semaine de 4 jours

Après consultation l'an dernier des différents partenaires présents en conseil d'école, la majorité des écoles du Pays Loudunais (hors Loudun et le RPI de Craon-Mazeuil-le Verger-sur-Dive) sont revenues, à titre dérogatoire, à la semaine de 4 jours d'enseignement scolaire. Cela signifie que ces écoles n'ont plus de temps d'activités périscolaires (TAP) en fin d'après-midi et plus d'école le mercredi matin.

Afin de répondre aux besoins des familles en matière de garde le mercredi, la Communauté de communes a souhaité créer un service d'accueil sur cinq sites périscolaires existants. Ainsi chaque mercredi entre 7h30 et 18h30 (au minimum), les enfants peuvent être encadrés par nos animateurs périscolaires et profiter des activités qui leur sont proposées. Une douzaine d'agents est dédiée à cet accueil et des intervenants associatifs seront présents pour proposer des animations adaptées au rythme des enfants. D'ici fin 2018, la Communauté de communes devrait d'ailleurs modifier son Projet Éducatif Territorial (PEdT) afin d'intégrer sa participation au Plan Mercredi soutenu par les différents partenaires institutionnels (DDCS, CAF, Éducation Nationale...).

Nul doute que les 1200 enfants accueillis dans les écoles du Loudunais, et leurs parents, en seront ravis !

Pour plus de renseignements : www.pays-loudunais.fr > Rubrique Enfance & Jeunesse - scolaire@pays-loudunais.fr - 05 49 22 54 02

Écoles Numériques Innovantes et Ruralité

L'Éducation Nationale, les communes et la CCPL sont dans le coup !

Le 27 septembre 2017, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité la participation de la Communauté de communes à l'appel à projet national « Écoles Numériques Innovantes et Ruralité ».

Un comité de pilotage, en partenariat avec l'Éducation Nationale, s'est réuni le 29 mars dernier pour sélectionner les projets. Plusieurs écoles du Loudunais ont été retenues : Angliers, Bournand, Moncontour,

Monts-sur-Guesnes, Saint-Jean-de-Sauves et Les Trois-Moutiers. Ces six écoles seront prochainement dotées d'une classe mobile de tablettes numériques avec une solution de vidéo-projection interactive.

La mise en place de ce projet a nécessité une concertation entre les différents acteurs concernés. Dans ce cadre, l'Académie de Poitiers, les communes et le SIVOS* concernés et la Communauté de communes

se sont régulièrement rencontrés pour organiser au mieux l'arrivée de ce nouveau matériel pédagogique. Le coût total est de 65 000 €. L'Éducation Nationale et la Communauté de communes participent chacune à hauteur de 50%.

La Communauté de communes assurera l'installation et les premières maintenances des équipements informatiques. Quant aux communes et SIVOS*, propriétaires des locaux

scolaires, ils sauront maintenir un niveau de réseau Internet conséquent pour le bon fonctionnement du service. Enfin, l'Éducation Nationale assurera aussi la formation des enseignants à ces matériels afin d'adapter au mieux l'utilisation de ces classes mobiles de tablettes à leur projet d'école.

Alors... à vos tablettes !

* SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Spécifique

→ TOURISME

Tourisme en Loudunais Bilan de saison

La saison estivale a été "atypique" pour les professionnels du tourisme de la Vienne qui ont dû composer avec les vacances scolaires plus tardives, la Coupe du Monde, le Tour de France décalé et les conditions climatiques augmentant les réservations de dernière minute. Il n'a donc pas été étonnant d'observer une excellente fréquentation des sites aquatiques... Profiter des joies de l'eau, des nombreuses animations nature et sportives par temps de canicule a été évidemment le recours des juilletistes et des aoûtistes.

La fréquentation touristique de l'ensemble des offices de tourisme du Loudunais est en forte hausse par rapport à 2017, et ce malgré une importante baisse de la clientèle étrangère.

Le Bureau d'Informations Touristiques de Monts-sur-Guesnes a connu un record d'affluence lors des « Mercredis de l'été » en août, opération proposée par l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou. Le déménagement du Bureau de Moncontour a favorisé la fréquentation, quant à celui de Trois-Moutiers, il accueille une clientèle diversifiée de camping-caristes ou venant du Center Parcs.

Durant l'été les visites guidées de la ville et l'accueil des estivants le mardi à l'Office de Loudun ont été relancés.

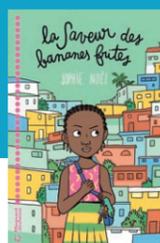
L'année 2018 a vu le classement de Moncontour en tant que « Station Verte » et Monts-sur-Guesnes comme « Petite Cité de Caractère ». Avec Loudun « Plus beaux détours de France », ces labellisations sont un signe touristique fort qui invite les visiteurs à découvrir nos beaux villages. Et avec deux parcours Terra Aventura, les petits et grands curieux, se lancent dans une chasse au trésor ludique et patrimoniale à Loudun et Curçay-sur-Dive.

Le Pays Loudunais continue de dévoiler ses secrets avec désormais le célèbre château de la Mothe-Chandeniers et son incroyable aventure mondiale. La 2^e saison des Secrets de Pays a atteint ses objectifs : favoriser les échanges et mettre en valeur les atouts du Loudunais grâce aux propriétaires et associations amoureuses de leur patrimoine et qui ont « partagé leurs secrets » le temps d'une visite.

Sélection 2019

PRIX 2019 RENAUDOT DES BENJAMINS

- Sophie ADRIANSEN, pour son roman **Papa est en bas**, aux éditions Nathan
- Pauline ALPHEN, pour son roman **La Vraie vie de l'école**, aux éditions Nathan
- Irène COHEN-JANCA, pour son album **Ruby tête haute**, aux éditions des Éléphants
- Nadia COSTE, pour son roman **Papa de papier**, aux éditions Syros
- Sophie NOEL, pour son roman **La Saveur des bananes frites**, aux éditions Magnard Jeunesse



Le soleil sur les Treilles

Fédérer les énergies locales et souder un collectif autour d'un projet patrimonial – voilà bien le formidable défi qu'est en train de relever avec succès la commune de Curçay-sur-Dive qui, regroupée autour de son maire Bruno Lefebvre, fait des Treilles de la Reine Blanche un site d'accueil et de découverte incontournable dans le nord de la Vienne.

La Communauté de communes qui a conçu et réalisé la vigne de collection, s'est associée à cette dernière pour y organiser une manifestation d'ampleur lors des dernières vendanges. Durant cette belle journée du 29 septembre, des dizaines de visiteurs ont été accueillis sur le site, depuis le matin où les vendangeurs se bousculèrent dans les rangs des vignes de collection (55 cépages différents) jusqu'au soir ; une journée au fil de laquelle les visites en carriole se sont enchaînées et avec elles des dégustations de jus mais aussi de gelées de raisin, l'animation au pressoir, la présentation originale de plus de 30 variétés, la dégustation des fouées sans oublier la fabrication de nichoirs à insectes ou une démonstration de pèse-moût. Grâce à une formidable équipe de bénévoles et la participation active d'associations de la commune, sans oublier le travail de préparation des équipes techniques de la Communauté de communes qui entretiennent le site en partenariat avec la commune, ce fût une belle réussite. Cela démontre une fois de plus que la préservation du patrimoine végétal peut rimer avec développement rural.



Centre aquatique intercommunal Les travaux engagés !



Après les montées en débit, la fibre optique



Après l'achèvement d'une première série d'opérations, les montées en débit vont se poursuivre en 2019 sur le territoire du Pays Loudunais. L'opérateur Orange ayant été retenu pour construire le réseau de fibre optique d'initiative publique « Poitou Numérique », le déploiement débutera dès le 3^e trimestre 2019 pour la commune de Loudun.

À la suite de l'opération de montée en débit de Beuxes achevée en janvier 2017, ce sont 6 autres opérations qui ont été finalisées cette année entre le mois de juin et le mois de septembre pour les communes de **Ceaux-en-Loudun, Craon, La Grimaudière, Roiffé et Ternay.**

Dès à présent, les habitants de ces communes peuvent contacter l'opérateur de leur choix pour souscrire un nouvel abonnement haut-débit. Pour les personnes disposant déjà d'un fournisseur d'accès, le plus souvent aucune démarche n'est à effectuer, la montée en débit est automatique ; si aucune amélioration de débit n'est constatée, il convient de se rapprocher de l'opérateur pour faire un point de situation.

Deux opérations de montée en débit complémentaires

La signature d'une nouvelle convention de financement avec le Conseil départemental de la Vienne le 4 avril 2018 a entériné l'ajout des 12 opérations de montée en débit pour les communes de **Arçay, Basses, Berthegon, Chalais, Curçay-sur-Dive, Messemé, Mouterre-Silly, Nueil-sous-Faye, Ouzilly-Vignolles, Saint-Clair, Sammarçolles, Verrue.**

Les travaux vont se poursuivre en 2019, les premières ouvertures commerciales étant prévues à partir du 3^e trimestre 2019 pour s'échelonner jusqu'au début de l'année 2020.

Par ailleurs, la Communauté de communes s'est engagée à financer deux opérations de montée en débit complémen-

taires pour **La Roche-Rigault** et **La Chaussée** avec le soutien financier des communes et du Conseil Départemental de la Vienne qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Ce sont au total 21 montées en débit qui seront effectuées sur le territoire d'ici 2020 !

Déploiement de la fibre optique à Loudun

Le mois de juin a vu le lancement du réseau de fibre optique d'initiative publique « **Poitou Numérique** » issu de la collaboration entre les Départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et des intercommunalités.

Dans le cadre d'un groupement de commandes effectué par les collectivités départementales, l'opérateur **Orange** a été choisi pour construire avec ses sous-traitants locaux le réseau de fibre optique qui sera déployé sur la commune de Loudun.

Les opérateurs traditionnels nationaux (Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom) ou locaux pourront proposer leurs services sur le réseau **Poitou Numérique** ; chacun sera libre de choisir un fournisseur d'accès et de bénéficier d'offres équivalentes à celles proposées à l'échelle nationale.

Pour la commune de Loudun, le calendrier de déploiement prévoit un début des travaux au 3^e trimestre 2019 et une fin des travaux au 1^{er} trimestre 2021. La commercialisation des offres se fera au fur et à mesure du déploiement des différents secteurs de la commune.

Pour toutes les questions liées à l'aménagement numérique, le Département de la Vienne met à disposition un numéro dédié : 05 49 49 40 40



Des offres de services Internet très haut débit pour les entreprises du Viennois de Loudun

En attendant le déploiement généralisé de la fibre optique dans la commune, les entreprises du Viennois de Loudun (ZI Nord) peuvent demander un raccordement à un accès Internet très haut débit et bénéficier des offres de service des opérateurs de la Technopôle du Futuroscope.

Ces offres sont avant tout réservées aux professionnels, les services proposés étant :

- ▶ Une technologie symétrique
- ▶ Une garantie de temps de rétablissement de 4 heures
- ▶ Une bande passante garantie
- ▶ Un débit à partir de 10 Mbits/s jusqu'à 100 Mbits/s !

Pour tout renseignement concernant l'accès à ce service : 05 49 22 54 02

Aides aux entreprises

Initiative Vienne, Fonds de redynamisation

Initiative Vienne en partenariat avec la Communauté de communes propose des prêts à 0% pour les créateurs / repreneurs d'entreprises et le développement des activités.

Contact : Initiative Vienne 05 49 49 61 61

Le Fonds de redynamisation est prolongé d'une année. Vous avez des projets d'embauches pour 2019 ? Contactez rapidement le **Cabinet GERIS** pour l'étude de votre dossier afin de bénéficier d'une aide de 2 500 € par emploi créé (minimum 3) et d'un prêt trésorerie de 7 500 € (par emploi créé). Cette aide est destinée aux entreprises industrielles ou de services aux industries.

Contact : José Manuel GARCIA 06 85 21 40 30 - jose-manuel.garcia@geris-consultants.com

Pour les autres aides aux entreprises, vous pouvez consulter le site de la Région Nouvelle Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.fr ou nous contacter : Service développement économique - Evelyne RENIAUD - 05 49 22 99 75 - economie@pays-loudunais.fr

Immobilier d'entreprise

La Communauté de communes vous propose :

- ▶ La location de bâtiments relais sur le Viennois. Cellule de 100 à 200 m² au tarif de 3 € HT/m² (bail précaire de 3 ans).*
- ▶ La location de bâtiments artisanaux sur les communes de Monts-sur-Guesnes et Nueil-sous-Faye.

Et aussi :

- ▶ Des terrains viabilisés à Loudun, Les Trois-Moutiers, Moncontour, Monts-sur-Guesnes et Pouançay.

Renseignements : 05 49 22 99 75

Téléport 6 - Location de bureau à la journée

Vous travaillez chez vous, vous avez un RDV professionnel à assurer, vous êtes micro entrepreneur et vous souhaitez disposer d'un espace professionnel quelques jours par mois :

- ▶ la solution : louer un bureau à 8 € HT/jour*

Vous avez une formation ou une réunion ponctuelle à assurer en dehors de votre entreprise :

- ▶ la solution : louer une salle de 30 m² équipée à 15 € HT/jour*

Espaces équipés de WIFI.

Et aussi des bureaux en location mensuelle.

* Tarifs 2018



Les chefs d'entreprises reçus à l'Assemblée Nationale et au Sénat

Le 17 octobre, les membres du Club des entreprises « Entreprendre en Pays Loudunais », accompagnés de Joël Dazas ont visité l'Assemblée Nationale et le Sénat. Les chefs d'entreprises ont été reçus par Nicolas Turquois, Député, Alain Fouché, Sénateur et Marie-Jeanne Bellamy, sénatrice suppléante.



Contrat Local de Santé Pays Loudunais

SANTÉ ←

Santé-vous bien en Loudunais

Se réunir pour construire ensemble

L'objectif du Contrat Local de Santé (CLS) est d'œuvrer pour l'amélioration de la santé et du bien-être en Loudunais ; pour cela les acteurs du territoire se réunissent autour des grandes thématiques prioritaires pour répertorier les actions existantes et faire naître des projets partagés afin d'apporter des réponses aux manques.

Le champ d'action est vaste :

- ▶ Développement des actions de prévention et d'éducation pour la santé : « moi(s) sans tabac », vaccination, nutrition, activité physique, dépistages, addictions...
- ▶ Santé mentale : accès à l'accompagnement et aux soins, bien-être psychique, repérage et prévention des risques suicidaires...
- ▶ Enfance et parentalité : sensibilisation aux habitudes santé, prise en charge précoce des troubles de la petite enfance, sociabilisation, accompagnement à la parentalité...
- ▶ Autonomie : prévention et accompagnement de la perte d'autonomie, sensibilisation, anticipation, information, soutien aux aidants...
- ▶ Inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé : accompagnement dans l'accès aux droits et aux démarches administratives, santé dans le logement, mobilité, espace de vie sociale...
- ▶ Réflexions sur la démographie médicale et la coordination avec les professionnels de santé.

Le souhait est d'encourager le développement d'actions rassemblant les partenaires locaux autour de projets communs comme la réunion-forum sur la perte d'autonomie qui a eu lieu en octobre, le projet de Forum habitat, la réflexion en cours sur l'espace d'animation locale.

Un agenda santé a été mis en place, retrouvez le détail sur le site de la Communauté de communes : www.pays-loudunais.fr - Rubrique > Vivre > La santé en Loudunais ou sur notre page Facebook : Contrat Local de Santé du Pays Loudunais.

Si vous menez des actions santé sur le territoire du Pays Loudunais, contactez-nous afin de les répertorier et d'en faire la promotion !



→ PÔLE DÉCHETS

Opération Tri des papiers Un partenariat avec les associations !

Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays Loudunais s'est engagée dans un nouveau service auprès des associations afin de faciliter les opérations de collecte des papiers. Il s'agit de mettre à disposition des partenaires les moyens techniques et logistiques (installation et enlèvement de contenants adaptés) pour une durée d'un à quinze jours avec un prix d'achat de la tonne fixé à 70 €. Plusieurs établissements ont déjà conventionné et les résultats sont probants : l'APE d'Angliers, qui a été la première à signer ce partenariat, a récolté 8,7 tonnes. À ce jour, ce sont près de 22 tonnes de papiers qui ont été collectées dans les écoles ! Félicitations à tous et continuons ensemble à trier et à valoriser nos papiers !

Extension des consignes de tri Déjà des premiers résultats positifs

BRAVO à tous ! L'extension des consignes de tri aux nouvelles résines plastique (pots, barquettes et films) a permis une augmentation des tonnages de 16% des emballages collectés sur les 7 premiers mois de l'année. Ces emballages sont recyclés et fournissent de nouveaux matériaux réduisant ainsi la surconsommation de matières premières et l'enfouissement de déchets. Lors de la Foire Expo de Loudun, plus de 1 000 sacs de précollecte ont été distribués aux visiteurs venus chercher des informations sur le tri des déchets. Des animations ont été réalisées avec 60 enfants. Le Pôle Déchets vous invite à poursuivre ce geste de tri et met à votre disposition le nouveau Guide du tri téléchargeable sur le site Internet rubrique Trier ses déchets.

Qu'y a-t-il dans nos ordures ménagères résiduelles (OMR) ?

Nos poubelles à la loupe

En juillet 2018, le Pôle Déchets a effectué un contrôle qualité des contenus des bacs à couvercle jaune (pour les emballages recyclables). Les résultats sont encourageants. Le tri est bien effectué dans 95% des bacs sondés. Néanmoins, au cours de cette action, il a été constaté que le bac à couvercle grenat (pour les ordures résiduelles) contenait encore des déchets valorisables. C'est pourquoi, une campagne de caractérisation sur ce flux a été réalisée en août 2018, afin de mieux connaître la composition de notre poubelle.

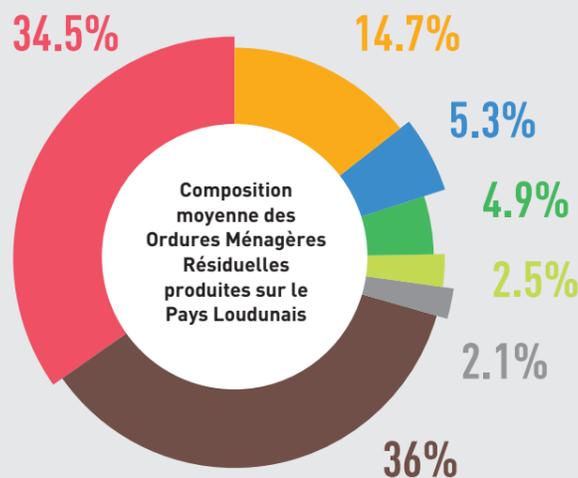
Les résultats sont très intéressants et indiquent que notre poubelle à couvercle grenat contient principalement :

Des **restes alimentaires** à hauteur de **36%**. Ces déchets peuvent être compostés afin de limiter les volumes d'OMR et les nuisances.

Des **emballages recyclables** à **14.7%**. Même si le poids est faible, le volume est important et représente en moyenne 1/4 du bac.

Du **verre (4.9%)**, des **papiers (5.3%)** et des **déchets de déchèteries (2.1%)** principalement des vêtements et des déchets électriques et électroniques). Ces déchets doivent être déposés dans les points d'apport volontaire (verre et papiers) ou en déchèterie.

34.5% des sacs OMR sont vraiment composés d'**ordures ménagères** (cotons, couches, objets en plastique, vaisselle cassée...).



- ▶ Ordures résiduelles
- ▶ Emballages recyclables
- ▶ Papiers
- ▶ Verre
- ▶ Déchets verts
- ▶ Déchets déchèteries
- ▶ Déchets alimentaires

Gisements par habitant/an
 Recyclable : 51 kg
 Compostable : 79 kg
 Spécifique déchèterie : 4 kg
 Résiduel : 71 kg

Pour résumer

65% des déchets présents dans les bacs à ordures ménagères peuvent être valorisés. Les déchets verts et restes alimentaires peuvent être compostés. Les emballages, les papiers et les verres peuvent être recyclés. Alors, poursuivons nos efforts et « trions plus, trions mieux ».

Opération Anti-gaspillage alimentaire au collège Joachim Du Bellay



Le collège Joachim du Bellay à Loudun s'est associé en septembre 2017 à l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire proposée par le Département de la Vienne. Le diagnostic initial était édifiant et classait le collège parmi les mauvais élèves. La direction de l'établissement, accompagnée par la société TEHOP d'Angers, s'est emparée du problème. Plusieurs actions ont été menées, en s'appuyant sur la prise de conscience et la responsabilisation de tous, élèves et adultes.

- ▶ Septembre 2017 : les **fruits** et le **pain en tranches** ont été disposés dans le réfectoire, en libre-service laissant la possibilité à chaque convive de se resservir si besoin.
- ▶ Décembre 2017 : un **bar à salades**, utilisé pour les entrées, a été aménagé permettant aux élèves de se servir en fonction de leurs goûts et surtout de leur appétit. Un travail a été conduit sur l'adaptation des quantités servies en fonction de l'enfant, de son appétit grâce à un système de jetons de couleur.
- ▶ La **table de tri des plateaux**, déjà existante a été modifiée (couleurs - affichages) afin de sensibiliser les élèves à la valorisation de leurs déchets alimentaires (certains sont en effet récupérés par un éleveur de chiens).

Toutes ces mesures sont suivies au quotidien par une pesée des déchets, qui a permis de mettre en lumière les points à améliorer. Un premier bilan, établi en mai 2018 a démontré une baisse des quantités jetées mais il reste encore une marge de progression. Tous les acteurs du collège : direction, personnels techniques et enseignants se mobilisent dans ce sens.

C'est l'automne dans mon compost

La Communauté de communes du Pays Loudunais propose de vous mettre à disposition un composteur plastique de 300 litres en contrepartie d'une participation financière de 15 €. Pour toute réservation, nous vous invitons à remplir le formulaire sur notre site internet ou à appeler le Pôle Déchets.



Cartes d'accès en déchèteries

Remise à zéro des 30 passages au 1^{er} janvier

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'accès aux 5 déchèteries du territoire est possible à l'aide d'une carte. Cette évolution a permis de réduire la fréquence sur la même période de 58 600 en 2017 à 37 800 en 2018 soit une baisse significative de 35%. Cette diminution est accompagnée également par une baisse des tonnages apportés en déchèterie de 19%. Les objectifs d'optimiser les apports dans les déchèteries et d'éviter les déchets hors territoire sont largement atteints. Actuellement environ 9 000 cartes de déchèteries (particuliers et professionnels) ont été délivrées. 50% ont été utilisées moins de 5 fois depuis le début de l'année. Pour rappel, le compte des 30 passages reviendra automatiquement à zéro au 1^{er} janvier 2019.

Téléthon

L'opération de collecte des Déchets Électriques et Électroniques menée en 2017 avec l'association Les Musseaux de Chalais pour le Téléthon est reconduite en novembre 2018. Pour info : 4 516 tonnes ont été collectées en 2017 et un don de 1000 € a été fait au Téléthon par la Communauté de communes.

Nouveau !

Les meubles recyclés à la déchèterie de Saint-Clair

Une nouvelle benne éco-mobilier sera mise en place en décembre 2018 à la déchèterie de Saint-Clair. Vous pouvez y déposer les chaises, fauteuils, tables, literie, meubles et rangement. Les usagers de la déchèterie de la Grimaudière sont invités à déposer leur mobilier à Saint-Clair, où ils seront recyclés. Privilégiez toujours le don à une association ou la reprise par les magasins volontaires avant de jeter.

Consignes de tri de fêtes de fin d'année

Les fêtes approchent mais le tri continue ! Tous les appareils et jouets électriques et électroniques sont à déposer en déchèterie ainsi que les cartons et les sapins. Le papier cadeau est à jeter dans les ordures ménagères résiduelles. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le Pôle Déchets.



Et le financement dans tout ça ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) présente sur votre Taxe Foncière est la principale recette du service de gestion des déchets ménagers. Elle permet de financer l'ensemble des services proposés aux usagers : collecte (en porte à porte, en apport volontaire des déchets ménagers, en déchèterie) et traitement. Cette taxe dépend de la valeur locative de votre logement et elle est proportionnelle au service mis en place par la collectivité. Les plus curieux d'entre vous ont remarqué que **le taux avait diminué de 15%** cette année, pour les foyers qui ont changé de fréquence de collecte pour les ordures ménagères résiduelles en janvier 2018.